

Pôle Accompagnement de la Famille
Direction Vie Scolaire et Sportive

Tél : 03.61.76.21.39

Mél : sports@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Guillaume COUSTENOBLE

Objet : Convention Centre Social Salengro – Projet NQE 2022

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Bernard HAESEBROECK, Maire, agissant en vertu de la délibération n° ,

D'une part,

Et le centre social , représenté par Monsieur Lahcen AIT EL HAJ en qualité de président

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action « Salengr'O'Lympiques » par le Centre Social Salengro » dans le cadre des projets « quartiers d'été » initiés par la Région des Hauts de France.

Contenu de l'action :

- Faire découvrir différents sports (athlétisme, handball, tir à l'arc...) à une population dont l'accès est limité, par l'organisation de tournois, événements sportifs, rencontres permettant de sensibiliser, informer, animer.
- Les actions sont en lien avec les objectifs du label Terre de Jeux.

Objectifs de l'action :

- Mobiliser les forces vives du quartier Salengro et plus largement de la ville d'Armentières (associations, habitants de toutes générations et partenaires institutionnels) autour du projet,
- Mettre en avant les activités sportives disponibles sur la ville d'Armentières,
- Promouvoir les disciplines olympiques et paralympiques des JO 2024 et l'histoire des Jeux,
- Sensibiliser les habitants à l'importance d'une activité physique régulière,
- Favoriser la mixité sociale, l'inclusion sociale et le décloisonnement des quartiers.

Effets et résultats attendus du projet sur le territoire :

- Meilleure appropriation des activités et dispositifs disponibles sur Armentières par les habitants,
- Création de liens et d'un espace de convivialité sur la ville d'Armentières,
- Découverte de l'offre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,
- Invitation à une pratique sportive plus régulière,
- Symbiose entre les associations sportives d'Armentières,
- Favoriser l'accessibilité aux activités sportives pour tous

Public accueilli :

- Habitants du quartier fréquentant ou non le centre social,
- Publics extérieurs

Indicateurs d'évaluation retenus :

- Participation active des habitants à la conception, l'organisation et la participation aux événements proposés,
- Nombre d'habitants prêts à s'inscrire à une activité associative à la rentrée ou intégrant l'un des dispositifs d'accueil avec activités physiques du centre social.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} juin au 15 septembre 2022.

ARTICLE 3 : MODALITES DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « Salengr'O'Lympiques » à hauteur maximale de 10 092 €.

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 10 092 € à la signature de la convention présente.

Sur le compte :

Banque :

ARTICLE 4 : BILAN

Le Centre Social Salengro s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la

convention, soit pour la date limite du 1er octobre 2022

ARTICLE 5 : RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Centre Social Salengro au regard des justificatifs fournis et du bilan.

ARTICLE 6 : DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Armentières, le
en deux exemplaires

Le Maire,

Le Président

Bernard HAESEBROECK

Lahcen AIT EL HAJ